|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Document formation 2020 |  |  |

**modèle de rapport au niveau de l'entreprise au sujet de l'attribution
des jours de formation aux employés**

*La cct du 1/07/2019 concernant les engagements de formation*

1. Période de référence ([[1]](#footnote-1)): 2020

2. Entreprise - unité technique d'exploitation

 Nom:

 Adresse:

3. nombre d'employés occupés, exprimé en équivalents à temps plein au
1er janvier 2020

 Nombre d'employés

 département([[2]](#footnote-2)) hommes femmes total

 TOTAL

4. nombre de jours de formation à attribuer sur base de la cct

 formule pour la **période 2019-2020**:

 nombre total des employés, exprimé en équivalents à temps plein, tel que mentionné au point 3([[3]](#footnote-3)), multiplié par :

 entreprises ≤ 20 travailleurs:

 x 6 = jours de formation à attribuer.

 entreprises > 20 travailleurs:

 x 8 = jours de formation à attribuer.

 La cct prévoit que, au sein du contingent de 6 ou 9 jours, en moyenne 2 jours seront réservés pour les employés de 45 ans et plus.

5. nombre de jours de formation octroyés effectivement dans la période 2020-2021, exprimé en équivalents à temps plein

 département(3) hommes femmes total

 TOTAL

6. SUBDIVISION DES JOURS DE FORMATION PAR CLASSE DE FONCTION

 classe de fonction hommes femmes total

 classe 1

 classe 2

 classe 3

 classe 4

 classe 5

 classe 6

 classe 7

 classe 8

 hors catégorie

 TOTAL

7. informations concernant les jours de formation

 nature/sujet de la formation organisateur([[4]](#footnote-4)) nombre de jours global

 TOTAL jours

8. congé syndical

 nature/sujet organisation nombre total nombre de

 de la formation de jours par participants

 participant

9. remarques ou déclarations éventuelles

 Date:

 Signature:

1. () période à laquelle le rapport a trait [↑](#footnote-ref-1)
2. () le cas échéant, prévoir plusieurs départements [↑](#footnote-ref-2)
3. (3) le cas échéant, prévoir plusieurs départements

() total général des hommes et femmes dans tous les départements ensemble [↑](#footnote-ref-3)
4. () mentionner l'une des précisions suivantes:

 - LOGOS (de l'offre gratuit LOGOS)

 - nom d'un autre institut de formation

 - l'entreprise (= formation propre à l'entreprise) [↑](#footnote-ref-4)